



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le 02 JUIL. 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°05-2024-07-02-00007

Objet : Second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024 – Circonscriptions des Hautes-Alpes – liste des candidats ayant déposé leur candidature

**Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code électoral et notamment son article R.101 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les résultats du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 30 juin 2024 ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture le lundi 1^{er} juillet 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des candidats et leur remplaçant pour les deux circonscriptions législatives des Hautes-Alpes est arrêtée. Elle est déclinée dans les deux annexes au présent arrêté correspondant à chaque circonscription.

En application de l'article R.38 du code électoral, l'ordre de la liste résulte du tirage au sort effectué à l'issue du dépôt des candidatures du premier tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les communes devront afficher cet arrêté et l'annexe concernant la circonscription législative dont elles font partie, aux emplacements habituels d'affichage. L'arrêté et l'annexe devront également être affichés dans tous les bureaux de vote et déposés sur la table de vote de chacune des communes.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoît ROCHAS



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SECOND TOUR

CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE	CANDIDAT	REPLACANT	N° PANNEAU
GAP - PREMIERE	SAINTE-MARIE Jérôme	SARLIN Eric	1
	ALLEMAND Marie-José	TARDY Lionel	3



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SECOND TOUR

CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE	CANDIDAT	REPLACANT	N° PANNEAU
BRIANCON - DEUXIEME	ROSSI Valérie	BONNARDEL Vincent	3
	ALBRAND Louis	CHIORINO Cyriane	5